



# PLAN CLIMAT

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2022



LETTRE  
D'INFORMATION  
DU PLAN CLIMAT  
AIR ÉNERGIE  
TERRITORIAL

N° 5

## INTRODUCTION

Après un travail de longue haleine de recensement des projets du territoire, qui s'est déroulé de fin septembre à début novembre, la fin d'année 2021 a été marquée, le 24 décembre, par la signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Vesoul - Val de Saône.

Le début d'année 2022 sera marqué quant à lui par le lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) réglementaire à l'échelle des 5 EPCI du territoire. Un bureau d'études accompagnera le Pays dans cette démarche.

Vous êtes également invités à participer aux balades thermographiques organisées par le Pays, l'ADERA et soutenues par l'ADEME.

**Ne manquez pas les dates, inscrivez-vous !**

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70), l'appel à projet en faveur du bocage et des pollinisateurs vous est présenté.





# LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

A l'échelle nationale, le déploiement des CRTE marque une nouvelle étape importante dans le renforcement de la relation partenariale entre l'État et les collectivités. C'est la première fois qu'une telle démarche contractuelle couvre l'ensemble des territoires, ruraux comme urbains.

La crise sanitaire a en effet mis en évidence la nécessité de mobiliser l'ensemble des forces vives locales, publiques et privées, autant d'acteurs de la cohésion territoriale et de la transition écologique, indispensables à la transformation durable des territoires.

Cette relation partenariale entre l'État et les collectivités qu'est le CRTE, est fondée sur des projets stratégiques propres à chaque territoire. Son caractère évolutif tout au long du mandat municipal et intercommunal est l'une des clés pour la réussite.

Suite à une vingtaine de réunions organisées auprès des élus et un recensement des projets / actions du territoire, les grandes ambitions définies à l'échelle du CRTE du Pays Vesoul - Val de Saône, signé le 24 décembre 2021, sont :

- **Axe 1 : Pour un territoire anticipant les mutations écologiques et climatiques**
  - *Ressources naturelles, consommations et sources d'énergie, mobilité durable...*
- **Axe 2 : Pour un territoire structuré et dynamique**
  - *Services à la population, lien social, développement économique, alimentation locale...*
- **Axe 3 : Pour un territoire attractif et d'épanouissement**
  - *Qualité du cadre de vie, activités de loisirs, sport, culture, tourisme durable...*

Ce sont au total 58 projets qui ont été retenus dont 24 pour l'axe 1, 21 pour l'axe 2 et 13 pour l'axe 3. Le nombre de projets portés par des privés (ex : associations) s'élève à 6/58 soit 10 %.

Le CRTE doit permettre, selon l'AMF, une simplification des nombreux appels à projets afin que tous les territoires y compris les plus en difficultés puissent bénéficier des outils de la relance via cette contractualisation.

## Périmètre du CRTE du Pays :

- CC des Combes
- CC du Triangle Vert
- CC Terres de Saône
- CC des Hauts du Val de Saône

Signé le 24 décembre 2021

## Les 11 thématiques CRTE :

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Éducation / jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sport
- Sécurité

58 projets retenus

# LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) RÈGLEMENTAIRE

Au vu de l'ampleur des enjeux et pour offrir une vision plus large et plus complète de mise en œuvre d'un PCAET, mais aussi pour des raisons de mutualisation de moyens et d'ingénierie, le Pays porte l'élaboration d'un PCAET "réglementaire" à l'échelle du territoire. Pour rappel, le plan d'actions 2020-2025 du PCAET du Pays est issu d'une démarche volontaire engagée en 2012 avec le précédent PCET. Le Pays s'engage donc dans une nouvelle démarche en lien avec ses EPCI membres, dont la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) soumise à un cadre réglementaire car dotée de plus de 20 000 habitants.

L'élaboration d'un PCAET se déroule en plusieurs phases :

- **Diagnostic** territorial, **stratégie** et définition des objectifs, **programme d'actions** et **dispositif de suivi**
- Projet du PCAET avec notamment **consultation du public**
- **Mise en œuvre** des actions et suivi du PCAET
- **Évaluation** du PCAET à mi-parcours (3 ans) et bilan après 6 ans de mise en œuvre

En parallèle se déroule l'**évaluation environnementale et stratégique (EES)** qui sera restituée sous la forme d'un **rapport des incidences sur l'environnement**.

L'EES doit permettre notamment :

- d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine,
- de contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET,
- et enfin, d'éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

## BALADES THERMOGRAPHIQUES

3 balades thermographiques vont se dérouler sur le territoire du Pays. Elles se présenteront sous la forme d'une déambulation dans la rue avec un thermicien équipé d'une caméra thermique. L'objectif est de mettre en avant les défauts d'isolation des maisons. Un temps en salle est également prévu afin de présenter plus en détails la thermographie et la rénovation énergétique.

### PCAET " réglementaire "

> obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants

### PCAET " volontaire "

> pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, démarche non obligatoire



Les aides financières existantes en matière de rénovation énergétique seront aussi présentées par un conseiller de l'association ADERA.

### Balades thermographiques - programme :

- Mercredi 13 avril à 18h : Mollans (mairie)
- Jeudi 14 avril à 18h : Mailley-et-Chazelot (salle St-Roch)
- Vendredi 29 avril à 18h : Gourgeon (salle des fêtes)

Entrée gratuite sur inscription auprès de l'ADERA :

**03 84 92 15 29** ou **contact@adera.asso.fr**

Cette action est organisée grâce au soutien financier de l'ADEME et en partenariat avec l'ADERA, Optim'home et les communes bénéficiaires.

## AVEC LA FDC 70, AGIR EN FAVEUR DU BOCAGE ET DES POLLINISATEURS

Active depuis de nombreuses années pour la préservation des milieux naturels et de la biodiversité du département, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70) met un point d'honneur à faire bénéficier de ses services à toute personne qui souhaite œuvrer en faveur du bocage et de la protection des insectes pollinisateurs.

Selon le type de projet envisagé, la FDC 70 peut apporter un appui technique gratuit, une aide financière ou mettre à disposition gracieusement des mélanges de graines favorables aux pollinisateurs.

Par ailleurs, il n'y a pas de petit projet ! C'est en multipliant les implantations de haies, vergers et couverts floristiques en divers points du territoire que ces mesures seront les plus intéressantes pour les insectes et la biodiversité en général.

### Pour quelles actions puis-je bénéficier des aides de la FDC 70 ?

- pour des plantations ou restauration :

- de haies champêtres
- de bosquets
- d'alignements d'arbres
- d'arbres isolés

- pour la création de vergers composés de variétés fruitières anciennes et locales

- pour des semis de couverts floristiques favorables aux insectes pollinisateurs



### Qui peut bénéficier de ces aides ?

Tout le monde ou presque !  
=> particulier, agriculteur, association, collectivité, établissement scolaire, entreprise...

### CONTACT FDC 70 :

10 rue de Verdun  
70000 NOIDANS-LÈS-VESOUL  
Tél : 03.84.97.13.53

 [fdc70@fdchasseurs70.fr](mailto:fdc70@fdchasseurs70.fr)

 <https://www.fdchasseurs70.fr/>

 <https://www.facebook.com/FDC70/>

## AVEC LE SOUTIEN DE



**CONTACT** [www.pays-vesoulvaldesaone.fr](http://www.pays-vesoulvaldesaone.fr)